

Un cadre réglementé pour les fournisseurs de services de crypto-actifs

Récemment, la loi belge sur la lutte contre le blanchiment d'argent a été modifiée afin d'introduire de nouvelles dispositions régissant les crypto-échanges et les fournisseurs de portefeuilles dépositaires.

Cet article est disponible en néerlandais et anglais.

Mechelsesteenweg 127A, b1 - 2018 Anvers

t. +32 3 260 98 60 | +32 2 790 44 44

Rue de la Régence 58 boîte 8 - 1000 Bruxelles

info@schoups.be

www.schoups.com